

> COMMIS DIVISIONNAIRES

MODIFICATIONS À VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER

2021

> Industrielle Alliance (iA) s'est démarquée lors d'un appel d'offres global et deviendra, dès le 1^{er} janvier prochain, le nouvel assureur de l'ensemble des régimes, à l'exception de celui du groupe à l'entretien.

L'appel d'offres global a généré des économies que la STM a décidé de réinvestir dans les régimes afin de moderniser vos protections. En collaboration avec votre syndicat, certaines protections ont été revues et des choix ont été effectués, afin que les régimes répondent encore mieux à vos besoins et à ceux de votre famille.

CES CHOIX PERMETTENT DE MODERNISER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DANS VOTRE RÉGIME



> SOINS MÉDICAUX

Retrait de la franchise annuelle	Abolition du 25 \$ à payer par assuré avant de recevoir un remboursement de soins médicaux
Bonification des soins paramédicaux	Regroupement des spécialistes en sous-groupes avec des maximums combinés distincts pour chaque groupe : <ul style="list-style-type: none">➤ Physiothérapeutes – Sans maximum➤ Spécialistes paramédicaux en santé mentale : psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux; avec l'ajout de spécialistes admissibles : psychothérapeute et psychanalystes – Remboursement à 80 % – Maximum combiné de 1 500 \$➤ Spécialistes paramédicaux en santé physique : chiropraticiens, ostéopathes et podiatres; avec l'ajout de nouveaux spécialistes admissibles : acupuncteurs, audiologistes, orthophonistes et diététiciens – Remboursement à 80 % – Maximum combiné de 1 000 \$
Uniformisation des équipements médicaux	Ajout des prothèses auditives – 500 \$ par période de 60 mois
Ajout du service de télémédecine avec Dialogue	<p>Dialogue est une application mobile confidentielle, disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, qui permet notamment de clavarder en temps réel avec du personnel infirmier, d'avoir une consultation vidéo avec un médecin, de renouveler vos prescriptions et d'obtenir de l'assistance pour naviguer dans le système de soins de santé.</p> <p>Le service sera disponible pour les employés actifs et les retraités ainsi que leur famille.</p>

> SOINS DENTAIRES

Retrait de la franchise annuelle	Abolition du 25 \$ à payer par assuré et du 50 \$ à payer par famille avant de recevoir un remboursement de soins dentaires
-----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

> AUTRES DISPOSITIONS

Possibilité de s'exempter des soins médicaux et des soins dentaires	<p>Si vous désirez vous exempter des soins médicaux et des soins dentaires, vous devrez soumettre une preuve de couverture d'un autre régime, celui de l'employeur de votre conjoint, par exemple.</p> <p>Vous aurez jusqu'au 31 janvier 2021 pour remplir le formulaire de modification pour informer la STM de votre choix de vous exempter des protections de soins médicaux et dentaires et fournir une preuve de votre autre couverture.</p>
----------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CES CHOIX PERMETTENT DE MODERNISER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DANS VOTRE RÉGIME



> INVALIDITÉ

Modification de la définition de propre emploi de 12 à 24 mois

La définition d'invalidité de longue durée change après un certain temps, comme suit :

- Pendant les 24 premiers mois d'invalidité : incapacité d'accomplir les tâches essentielles de votre emploi habituel
- Après 24 mois d'invalidité : incapacité d'accomplir tout emploi pour lequel vous êtes ou pourriez devenir raisonnablement qualifié de par votre éducation, formation ou expérience

> RESTEZ À L'AFFUT !

Vous recevrez votre nouvelle carte de paiement de la part d'iA par la poste vers la mi-décembre, accompagnée d'un feuillet explicatif sur les services en ligne de notre nouvel assureur et les actions que vous devez prendre.

Vous devrez présenter votre nouvelle carte à la pharmacie et aux fournisseurs de soins de santé l'acceptant à partir du 1^{er} janvier 2021.

> DES QUESTIONS ?

Les protections de votre régime d'assurance collective

Contactez Industrielle Alliance

1 833 409-0881

Comment faire une demande de règlement

du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l'Est)

Les nouveautés de votre régime

Visitez l'intranet sous l'onglet « RH » puis sous « Avantages sociaux »

La transition d'assureur